

NÉTIQUETTE

La [nétiquette](#) est l'ensemble des conventions de bienséance régissant le comportement des internautes et l'utilisation d'internet, notamment lors des échanges par courriel et sur les médias sociaux.

La Ville de Sainte-Anne-des-Monts est présente sur la plateforme Facebook afin d'assurer une communication en continue et transparente avec la population. Elle permet à celle-ci d'obtenir la bonne information, et ce, en temps réel. Afin de permettre ces échanges dans l'harmonie et le respect, des règles de conduite ont été établies et celles-ci doivent être respectées en tout temps. Notre objectif n'est en aucun cas de censurer les utilisateurs de notre réseau social, mais simplement de favoriser le dialogue, d'assurer la véracité de l'information et de prévenir les dérives.

Facebook officiel : **Ville de SADM – Page officielle**

[Responsabilité de l'internaute](#)

En suivant la page Facebook de la Ville, l'internaute s'engage à participer de manière constructive et respectueuse au contenu publié par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts. Si ce dernier ressent des sentiments négatifs à l'égard de ce dit contenu, il est de sa responsabilité de se désabonner de la page.

[Règles à respecter concernant le respect des personnes et des lois](#)

Les utilisateurs de la page ont l'obligation de respecter la législation en vigueur, entre autres la Charte des droits et libertés, le Code civil du Québec, le Code criminel, la Loi sur la protection du droit d'auteur et la législation concernant la propriété intellectuelle.

Les conditions d'utilisation des médias sociaux respectifs sont également à respecter.

[Comportements encouragés](#)

Nous encourageons les citoyens et les citoyennes à s'exprimer de manière courtoise et respectueuse, tant envers leurs concitoyens et concitoyennes qu'envers les élues et élus. Nous encourageons également le partage et la diffusion du contenu mis à la disposition des internautes.

[Comportements prohibés](#)

Sans s'y limiter uniquement, la Ville se réserve le droit de modifier sa nétiquette sans préavis. L'internaute qui fera l'usage d'un de ces types de comportements verra son commentaire supprimé, et ce, sans avertissement, et, dépendamment du degré de gravité, celui-ci pourrait même se voir expulsé et banni de la page :

- Propos haineux, racistes, sexistes, âgistes, homophobes, diffamatoires ou choquants;
- Commentaires agressifs, grossiers, violents ou obscènes;
- Utilisation démesurée des majuscules, ce qui équivaut à du criage dans le langage web;

- Aucune publication à caractère publicitaire ne sera tolérée. Seule la Ville peut créer et autoriser des publicités;
- Attaques personnelles et/ou insultes;
- Commentaires inappropriés et/ou hors-sujets;
- Usurpation d'identité;
- Aucune discrimination envers une personne ou une institution ne sera tolérée;
- Affirmations mensongères;
- Moqueries, intimidation;
- Etc.

Plainte, requête ou signalement

Veillez prendre note que cette page ne remplace en aucun cas le site web officiel de la Ville de SADM. Aucune plainte, requête ou signalement ne seront alors traités sur la plateforme Facebook de la Ville, que ce soit en commentaire ou en message privé. À ce sujet, l'utilisateur ou l'utilisatrice devra dûment remplir un formulaire que l'on peut retrouver sur le site web officiel de la Ville.

https://villesadm.net/wp-content/uploads/2022/06/Formulaire-de-plainte-ou-requete_remplissable-a-lecran.pdf

Vous pouvez faire parvenir votre formulaire de plainte via courriel : info@villesadm.net

Gestion des commentaires

La gestion de la page Facebook sera effectuée lors des heures d'ouverture des bureaux uniquement, soit du lundi au vendredi de 8h à 16h (septembre à mai) et du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h (juin à août), excluant les jours fériés.

La Ville se réserve le droit de ne pas répondre à certains commentaires ou de les supprimer si elle juge que ceux-ci ne respectent pas sa nétiquette.

Des délais de réponse peuvent parfois survenir en raison de la complexité d'une question qui nécessiterait validation auprès d'un autre service de la Ville. Également, il pourrait être possible qu'un internaute soit redirigé vers une autre ressource si la question ressort du champ de compétences de la Ville.

Autres dispositions

Les publications de la Ville de SADM n'engage que celle-ci. Ainsi, si des informations publiées sont inexacts, elle n'en sera pas tenue responsable. Toute publication n'engage que la personne qui l'a publié.

La Ville se réserve le droit de modifier sa nétiquette au besoin, et ce, sans préavis.